



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

PROTCOLE COVID 19

MESURES SANITAIRES

AU 30/09/2020

Directives sanitaires pour les championnats départementaux du District de la Loire de la saison 2020/2021. Version 30/09/2020. 12:00

Ce protocole est validé par le bureau du DLF sous réserves des consignes à venir.

Dans un premier temps, il convient de rappeler que la crise sanitaire du "Covid-19" reste évolutive et que toutes les mesures que nous serons amenés à prendre seront directement liées à l'évolution de la pandémie.

Les dispositions restent du ressort du gouvernement et de l'Agence Nationale de la Santé ; elles s'imposent à tous. En outre, des arrêtés municipaux et/ou préfectoraux peuvent interdire ou limiter l'accès aux installations. Autrement dit, rien n'est « gravé dans le marbre », il nous faudra simplement nous adapter en permanence, pour le bien de tous.

Il convient également de rappeler que le domaine de compétence de la F.F.F, et donc du District, se limite à la pratique dans sa forme officielle. Ainsi, les entraînements, matchs amicaux et tournois, même homologués, sortent de son champ ; toutefois, les grands principes et obligations énoncés ci-après sont fortement préconisés. Tout comme nous devons prendre en compte que les installations sportives sont mises à disposition par les municipalités ; en conséquence, les mesures prises, dans le cadre de leur utilisation, par ces dernières, sont prioritaires sur nos préconisations. Le protocole proposé vise à rassurer les mairies et favoriser, le plus rapidement possible, la réouverture complète des installations.

Cette période de reprise sera particulièrement cruciale et délicate dans sa gestion : il nous faut, à la fois, rassurer les joueurs et les parents, respecter les mesures préconisées par les autorités sanitaires, protéger juridiquement les dirigeants et préserver la pratique.

Toutefois, au regard des consignes de la F.F.F, nous pouvons décliner un protocole référence pour le niveau départemental, emprunt de « bon sens », de responsabilité et dans un souci de faisabilité.

Au niveau du club :

Conformément aux recommandations du Haut Conseil de la Santé Public, le club devra désigner un référent "Covid 19", le DLF recommande que son nom et ses coordonnées soient renseignés sur « footclubs », disponibles facilement et affichés à l'entrée des vestiaires.

Pour le District de la Loire, c'est M. Michel Barsotti (06.74.09.64.01), vice-président du DLF, en charge du "Pôle club", qui assurera cette responsabilité.

Lorsque le club compte plus de 3 joueurs identifiés, porteurs du virus, dans sa catégorie de pratiquants, sur une période de plus de 7 jours :

- le club doit réduire les entraînements à 10 personnes maxi (pour le groupe concerné)
- le référent "Covid" doit prévenir le District
- le club peut demander le report de la rencontre auprès de la commission compétente.



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

PROTCOLE COVID 19

MESURES SANITAIRES

AU 30/09/2020

Responsabilité du club et de son président :

Dans le cas où les dirigeants du club, face à des personnes récalcitrantes, ne parviennent pas à faire respecter les mesures sanitaires, le responsable "Covid" doit immédiatement signaler les faits aux forces de l'ordre et/ou au maire de la commune.

Attention, l'absence de signalement et/ou une négligence coupable sont susceptibles d'engager la responsabilité du club et de son président ; il est donc impératif de prévenir les autorités, afin de se dégager d'éventuelles poursuites. Il est également recommandé de recenser les infractions graves, de les consigner dans un registre et de garder une trace écrite du signalement auprès des autorités compétentes.

Accès au Stade :

- **Désinfection obligatoire des mains**, par le biais de gel ou de solution hydro-alcoolique, à l'entrée du stade et ce pour toute personne.

Ce qui implique que le club devra proposer une solution (voir coordonnées d'un fabricant en fin de note).

- **Port du masque obligatoire pour toute personne** à partir de 11 ans. La vente de masque est autorisée (voir coordonnées d'un partenaire en fin de note)
- Respect obligatoire de la **distanciation** physique minimale de **1 mètre**.
- L'affichage des différentes obligations sanitaires, de l'Etat, de la Préfecture, arrêtés municipaux et autres préconisations de la F.F.F, voire du District, pour l'utilisation des équipements et des conditions de la pratique, est obligatoire.
- Interdiction de pénétrer sur le site pour les personnes présentant des symptômes grippaux ou respiratoires. En cas de difficultés pour assurer l'application de cette interdiction, le club devra contacter les forces de l'ordre et/ou la mairie.

Accès aux équipements (vestiaires, lieu de vie du club, etc...) :

- Nouvelle désinfection des mains obligatoire par le biais de gel ou de solution hydro-alcoolique.
- Seules les personnes impliquées dans l'organisation de la rencontre ou des entraînements sont autorisées à pénétrer dans la zone « vestiaires ».
- Le port du masque reste obligatoire à partir de 11 ans (sauf sous la douche !)
- La capacité de chaque vestiaire doit, si possible, être réduite de moitié ; dans le cas contraire, la distanciation physique de 1 mètre doit, à minima, être respectée.
- L'attestation d'un test "Covid-19" n'est pas obligatoire.



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

PROTCOLE COVID 19

MESURES SANITAIRES

AU 30/09/2020

- **Contrôle de la température fortement préconisé** à l'aide d'un thermomètre frontal sans contact. La tenue d'un registre est également préconisée. S'agissant d'une prise de température de surface, donc externe au corps, la prise de température doit se faire sur une personne reposée. En cas de **contrôle positif, supérieur à 38°**, le sujet est écarté du groupe et mis au repos une dizaine de minutes. En cas de nouveau test positif, la personne doit être priée de rentrer chez elle et de se rapprocher, au plus vite, de son médecin traitant. Le fait doit être consigné dans un registre. En cas d'enfant mineur, les parents doivent être immédiatement alertés et l'enfant mis à l'écart, en veillant à ne pas le traumatiser. Le coût d'un thermomètre est aux alentours de 20 € pour les premiers modèles (prix relevé sur les sites d'achat en ligne). le District de la Loire prendra en charge l'achat de ce matériel, suivant des conditions à définir. Cette mesure tend à rassurer les joueurs, comme leurs parents : il est primordial que les joueurs évoluent dans un espace protégé.

Rappel : Quelque soit la pathologie de la personne, il est interdit de pratiquer une activité physique soutenue avec de la fièvre.

- Le test peut être pratiqué par le responsable d'équipe, un dirigeant ou même un parent.
- La personne infectée ou supposée l'être, doit attester sur l'honneur qu'il n'est pas ou plus contaminant, avant son retour au stade.
- Mise en place d'un sens de déplacement, si la configuration des installations le permet.

Accès aux tribunes et pourtours du terrain :

- Rappel : le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans
- Le public est **autorisé à se placer autour du terrain**, derrière la main courante, avec une distanciation minimale de 1 mètre ; en tribunes, les personnes doivent s'asseoir en respectant la règle du « un siège sur deux ».

Déroulement d'un entraînement :

- Il est recommandé de limiter les contacts manuels avec les objets et de procéder à la désinfection des différents ustensiles, aussi souvent que possible, à minima une fois par jour.
- L'usage d'une bouteille d'eau personnelle est recommandé.
- Il est préconisé, suivant les conditions climatiques, que les joueurs se présentent en tenue de jeu, afin de limiter l'accès aux vestiaires.

Déroulement d'une rencontre :

- Le club n'est pas tenu de fournir un masque, ni aux joueurs et staff de l'équipe adverse, pas plus qu'aux officiels. L'équipe visiteuse et les officiels doivent prendre des dispositions en ce sens.
- Le respect de la distanciation de 1 mètre, à minima, peut impliquer un nombre de vestiaires plus important ; le club recevant doit proposer un



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

PROTCOLE COVID 19

MESURES SANITAIRES

AU 30/09/2020

accueil suffisant, en fonction de sa capacité. Concernant les rencontres sur des sites multi-complexes, la capacité d'accueil pouvant être limitée, les dirigeants sont invités à appliquer des dispositions de « bon sens », en favorisant la rotation des joueurs.

- Dans les zones d'alerte renforcée, définie par la Préfecture de la Loire, l'accès aux vestiaires est interdit. En dehors de ces zones, les mairies ont également la possibilité d'interdire l'excès aux vestiaires, dans tous les cas, ces interdictions ne remettent pas en cause le déroulement de la rencontre, autrement dit : on joue ! Un espace sécurisé (pièce fermée) pour les arbitres est préconisée. A défaut, les effets personnels du ou des arbitres, ainsi que la tablette, seront protégés sous la responsabilité du club. Dans le cas contraire, l'arbitre adressera un rapport et/ou prendra contact avec la commission des arbitres dans les plus brefs délais. L'absence de vestiaires, pour les arbitres, ne peut remettre en cause le déroulement de la rencontre.
- Suivant le niveau et la catégorie concernée (football d'animation), il est préconisé que les joueurs se présentent en tenue de jeu, afin de limiter l'accès aux vestiaires.
- Sous le contrôle du référent "Covid" ou toute personne déléguée à cette fonction, et en présence d'un dirigeant de l'équipe adverse, **contrôle de la température obligatoire**, à l'aide d'un thermomètre frontal sans contact, de toutes les personnes, y compris les officiels, **avant de pénétrer dans la « zone vestiaires »**.

Rappel : voir paragraphe consacré à l'utilisation du thermomètre dans « accès aux équipements ».

En cas de contrôle positif, le référent "Covid" devra informer l'arbitre et les délégués ; à son tour, l'arbitre devra signaler le fait au District, dans son rapport d'après-match.

En cas de doute ou de contestation, l'arbitre vérifiera, par lui-même ou sous son contrôle, le résultat du test. L'arbitre reste le seul habilité à interdire l'accès au terrain. Cette décision entre dans le cadre des pouvoirs discrétionnaires de l'arbitre et ne peut donc pas, en cas de contestations, remettre en cause le résultat de la rencontre.

Le joueur contrôlé positif doit être prié de quitter le stade.

- Le contrôle des licences peut se faire à l'intérieur des vestiaires ; toutefois, si la distanciation physique n'est pas possible à l'intérieur, il sera fait à l'extérieur des installations.
- La tablette FMI doit être régulièrement désinfectée.
- Le protocole d'avant-match et d'après-match est suspendu. Autrement dit, pas de serrage de mains.
- Les joueurs sont dispensés de porter un masque ; toutefois, l'arbitre ne peut pas interdire un joueur d'en porter un.
- Les manifestations de joie, après un but, ne doivent pas se transformer en embrassades et en rassemblements excessifs. L'arbitre devra disperser les joueurs, avec souplesse mais fermé.



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

PROTCOLE COVID 19

MESURES SANITAIRES

AU 30/09/2020

- Le fait pour un joueur de postillonner volontairement à la figure d'une autre personne, doit être assimilé à un crachat et donc passible d'une exclusion.
- L'usage de bouteilles d'eau personnelles est recommandé.
- Les joueurs remplaçants, se trouvant sur le banc de touche, doivent porter obligatoirement un masque, sauf le coach qui en est dispensé.
- Les assistants, officiels ou non, sont dispensés de porter un masque.
- Les délégués, officiels ou non, doivent porter un masque.
- En cas de non-respect de ces consignes, l'arbitre doit sanctionner le coach par un seul et unique avertissement et adresser un rapport au Responsable COVID du DLF, M. Barsotti Michel. A la deuxième infraction constatée pour la même équipe, le DLF se réserve le droit de désigner un délégué, à la charge du club concerné. Une boîte de masques jetables (non usagés) doit, au besoin, être disponible sur le banc de touche pour les joueurs remplacés. Il est recommandé de prévoir un masque dans une pochette fermée et identifiée pour chaque joueur. Des chaises supplémentaires peuvent être placées à côté de la guérite, afin de respecter la distanciation.
- Les drapeaux de touche doivent être désinfectés avant chaque rencontre.
- Un jeu de trois ballons désinfectés sera réservé et à disposition. Au début de la rencontre et à la mi-temps, le ballon doit être désinfecté.
- A la mi-temps, le retour aux vestiaires n'étant pas obligatoire, il est demandé, dans la mesure du possible, d'en limiter l'accès.

Tenue d'une buvette :

- Le club doit se conformer aux instructions de la mairie et de la préfecture. Si la tenue d'une buvette est autorisée, les serveurs devront obligatoirement porter un masque, dans le respect des consignes de distanciation.
- Les « amuse-gueules », cacahuètes, chips et autres, sont strictement interdits.
- La consommation ne doit pas se faire devant la buvette.

L'après-match :

- Si l'usage des douches est autorisé par la mairie, une distanciation de 2 mètres devra être respectée, avec 5 personnes au maximum.
- La collation d'après-match doit se limiter à des « casse-croustes » emballés ; les boissons sont servies dans des gobelets ou des « cannettes » individuelles.
- Pas de nourriture en vrac ou servie sur un plateau ; les cacahuètes ou autres peuvent être servies dans des gobelets individuels.

Les moments conviviaux, si chers à notre sport, doivent être limités et surtout respecter le principe de distanciation physique. Cette mesure sera peut être la plus difficile à respecter...



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

PROTCOLE COVID 19

MESURES SANITAIRES

AU 30/09/2020

Conséquences sportives :

Les infractions aux réglementations sanitaires ne peuvent pas aboutir à la remise en cause du résultat acquis sur le terrain. Seul l'arbitre peut interdire, à un joueur l'accès au terrain. Si une équipe refuse de jouer, en raison du supposé non-respect du protocole, seul l'arbitre pourra apprécier la situation. Si l'arbitre estime que les conditions du jeu sont réunies, l'équipe qui refuserait de participer à la rencontre, s'exposerait, en championnat, à la perte du match par pénalité et en Coupe, à un forfait.

Offre de fourniture de solution hydro-alcoolique:

(Prix au 01/09/2020)

Fournisseur **Rolylab** : la production et la mise en bouteille sont réalisées à Saint-Priest-en-Jarez, à côté du siège du District de la Loire. Une dose équivaut à 2 ml, soit, par exemple, 500 impulsions pour un bidon de 1 litre.

Contact : M. David Soleillant : e-mail = d.soleillant@rolytec.fr

Produit : désinfectant MEDICLEAN 70m

- 6 x 1 litre, avec 6 pompes, au prix de 32,80 € UTTC /carton de 6l
- 12 x 0.5 litre, avec 6 pompes, au prix de 34,80 € UTTC /carton de 6l

Recharge :

- 1 x 5 litres, avec bouchon sécurisé, au prix de 19,40 € UTTC

Livraison :

- Coût = 18,70 € TTC, sur tout le département de la Loire, pour une livraison de 3 cartons minimum

Offre de fourniture de masques (prix au 01/09/2020) :

Fournisseur **ALVS** (partenaire du District de la Loire) situé sur la commune de Saint-Priest-en-Jarez.

Contact : M. Philippe Virissel : e-mail = philippe@alvs.fr

- Masque jetable : au prix de 0,30 € UTTC suivant quantité
- Masque lavable (30 à 40 lavages) : au prix de 3 € UTTC
- Masque lavable personnalisé (logo du club) : au prix de 3,50 € UTTC
Attention : quantité mini et délai de 3 à 4 semaines

Thermomètre sans contact :

Le DLF recommande un thermomètre sans contact, infrarouge, avec lecture digitale. Suivant les fournisseurs, la livraison est gratuite à partir de 25 € d'achat. Selon les sites d'achat en lignes, les prix varient entre 20 € et 45 €, pour les modèles classiques.